



## Avis de Soutenance

Monsieur Dominique GELY

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La procédure de désignation des candidats à l'élection présidentielle française*

dirigés par Madame Nathalie LAVAL MADER

Soutenance prévue le **mardi 20 novembre** 2018 à **14h30**  
Lieu : UT1 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 cedex 9  
Salle des thèses

### Composition du jury proposé

Mme Nathalie LAVAL MADER	Université TOULOUSE 1 Capitole	Directrice de thèse
M. Philippe BLACHER	Université LYON 3 Jean Moulin	Rapporteur
M. Romain RAMBAUD	Université GRENOBLE Alpes	Rapporteur
Mme Wanda MASTOR	Université TOULOUSE 1 Capitole	Examinateur

**Mots-clés :** candidat, présidentielle, parrainage, présentation, procédure, élection,

### Résumé :

La procédure de désignation des candidats à l'élection présidentielle française est un ensemble de règles impératives, interactives et internes au système politique institutionnalisé devant être accomplies et respectées par le prétendant pour devenir juridiquement candidat. La procédure se distingue du processus de désignation, relevant de l'ordre politique. Ainsi, les primaires sont des interventions spontanées des partis politiques. Elles ne répondent à aucune procédure particulière mais à un processus. La procédure de désignation se distingue du vote. En effet, la question du secret appliqué au vote et non attribué progressivement à la présentation est prégnante dans la volonté de distinguer les deux procédures. Les finalités de la procédure de désignation des candidats à l'élection présidentielle restent de limiter le nombre de candidats et de s'assurer de leur représentativité, de leur sérieux. La procédure de désignation des candidats à l'élection présidentielle, en France, sous la Vème République, avec l'instauration de l'élection au suffrage universel direct du Chef de l'Etat, a pu susciter la polémique. Aussi, la procédure doit être comprise dans son environnement institutionnel, juridique et politique. La procédure s'avère être un préliminaire utile et efficace dans un Etat de droit démocratique et pluraliste pour permettre une élection incontestée. La procédure instituée à partir de 1962 et maintes fois amendée n'est pas définitivement sclérosée après la réforme de 2016 sur la publicité intégrale des présentations et le débat limité sur le recueil des présentations lors de l'élection présidentielle de 2017. Elle peut encore avantageusement évoluer au travers d'une intervention directe des électeurs, avec le parrainage citoyen.